

Liberté Égalité Fraternité

Intempéries des 2-3 octobre 2020 dans les Alpes-Maritimes





Accompagnement et stratégie de l'État pour une reconstruction résiliente







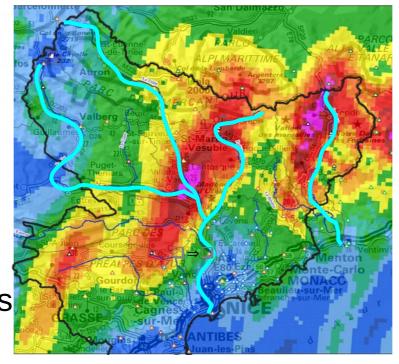
Du constat aux principes de la reconstruction

Liberté Égalité Fraternité

<u>Diagnostic à chaud</u> Inédit

- Exceptionnel
- Hors normes
- Jamais vu
- Bombardement
- Des communes isolées pendant des jours ou des semaines...





Stratégie

- Tirer les enseignements
- Eviter le retour à l'état 0
- Rendre le territoire moins vulnérable



Perspectives

- Reconstruction MAIS
- Instabilité durable des cours d'eau
- Contexte de changement climatique





Vous avez dit « résilience » ?

Une définition a priori

La capacité à anticiper, à réagir, à s'adapter aux perturbations, lentes ou brutales, dans notre cas, les catastrophes naturelles.

Le défi à relever

- Améliorer la résilience pour le futur
- Minimiser les pertes humaines, patrimoniales et économiques
- Reconstruire le territoire afin de raccourcir le temps de retour à la normale
- Partager cette ambition avec les élus et la population



Alex, le territoire et la résilience

Une volonté politique affichée dès les premiers temps de l'après-crise

- * exprimée par le président de la République dès le 7 octobre 2020
- * affirmée fortement dans la lettre de mission du Préfet Pelletier délégué à la reconstruction des vallées le 14 octobre 2020
- * intégrée précocément dans les dispositifs d'aide aux collectivités





Services appui - conseil

Architecte et paysagiste

Conseils de l'Etat

ABF

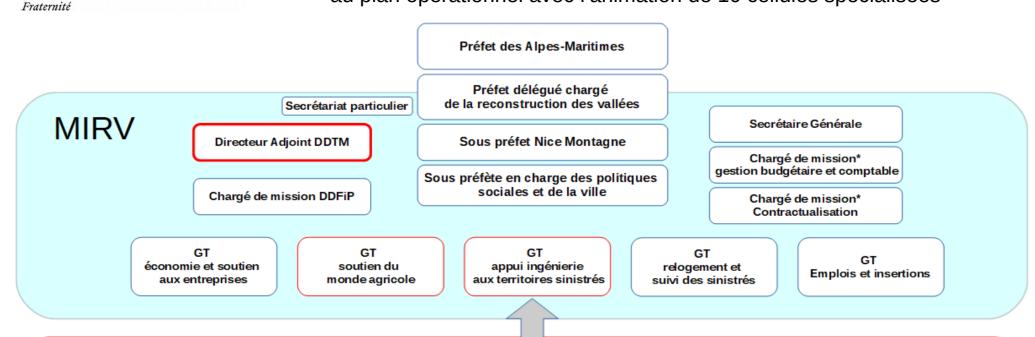
Liberté

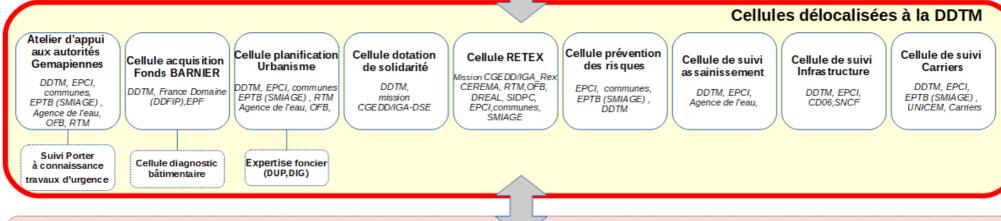
Égalité

DDTM06

Une organisation à la hauteur de l'enjeu et une forte implication de la DDTM

- au niveau stratégique auprès du préfet délégué à la reconstruction
- au plan opérationnel avec l'animation de 10 cellules spécialisées





RTM

OFB

Agence de l'eau

CEREMA



1e phase la prise en compte immédiate du risque

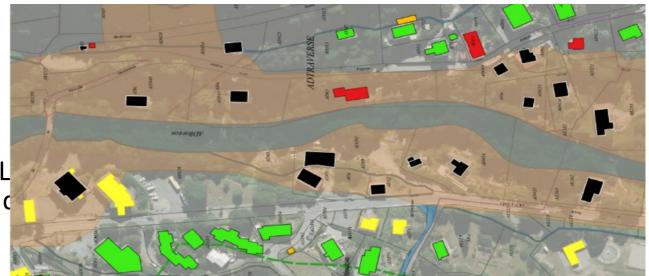
Liberté Égalité Fraternité



- → Urgence n°1 : prévenir les situations de péril par un arbitrage rapide sur l'habitabilité du bâti impacté
- →Organisation et pilotage par la DDTM d'une cellule bâtimentaire inédite pour les inondations, inspirée du séisme du Teil pour trancher sur l'habitabilité du bâti
- → Expertise de l'exposition au risque à partir de la cartographie RTM étendue

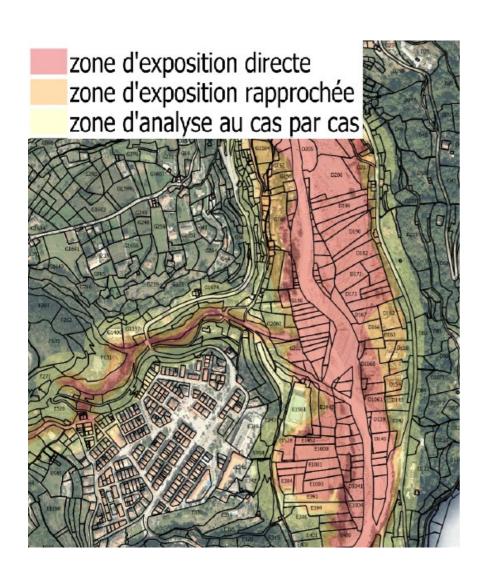
près de 2450 biens impactés ou exposés dont 250 sinistrés + 180 disparus







1e phase la prise en compte immédiate du risque



Porter à connaissance du risque le 31 mars 2021 sur la base des couvertures aériennes et de l'analyse du RTM

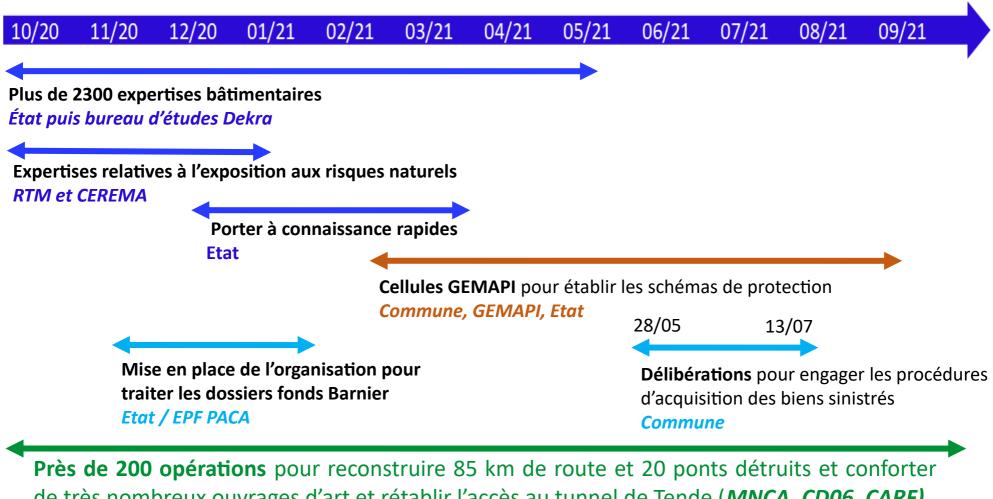
Objectifs:

- Prendre en compte le risque dans les décisions d'urbanisme à venir en l'attente de l'élaboration ou de la révision des PPR
- Éviter une réoccupation incontrôlée des zones sinistrée

Parallèlement, mettre fin à la situation de péril le long des cours d'eau afin de rétablir les routes, un lit mineur minimum et mettre en sécurité relative les zones exposées Utilisation de la procédure d'urgence de la loi sur l'eau (L214-34 C. envt)

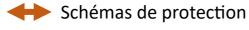


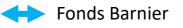
2^e phase: accompagner la reconstruction Dynamique générale des actions



de très nombreux ouvrages d'art et rétablir l'accès au tunnel de Tende (MNCA, CD06, CARF)











2^e phase: accompagner la reconstruction

Concevoir un réaménagement durable des cours d'eau

Liberté Égalité Fraternité





« Reconstruire avec l'eau et ses exigences et pas contre l'eau »

Coordination technique grâce aux « ateliers d'appui à la GEMAPI » en trois étapes

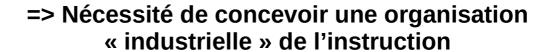
- 1) Etat : analyse RTM du phénomène et recommandations pour permettre un réaménagement satisfaisant à long terme : suppression des points durs, maintien de sections d'écoulement élargies, zones de régulation et limitation stricte des systèmes d'endiguement.
- 2) Gémapiens (et SMIAGE): propositions de projets de restauration hydraulique et de protection puis arbitrage sur les orientations et les délocalisations des biens non protégeables
- 3) Validation politique à l'automne 2021



2^e phase: accompagner la reconstruction

Liberté Égalité Fraternit Mise en œuvre d'une stratégie de délocalisation

Bilan : près de 420 biens détruits ou à délocaliser avec l'appui du FPRNM



- Calage avec la DGPR du dispositif FPRNM, prévoyant les différents cas identifiés (arbre de délocalisation)
- Recours à une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'EPF PACA par les communes pour une partie des acquisitions-démolitions - Adaptations réglementaires pour faciliter l'intervention (DGPR)
- Réunions publiques avec les sinistrés
 pour expliquer les phénomènes (appui OFB+RTM), partager l'analyse, la stratégie proposée et exposer le dispositif d'acquisition
 - avec l'appui d'un prestataire externe d'appui à la communication
- Équipe d'instruction renforcée organisée en guichet pour recevoir les sinistrés, en liaison avec les communes



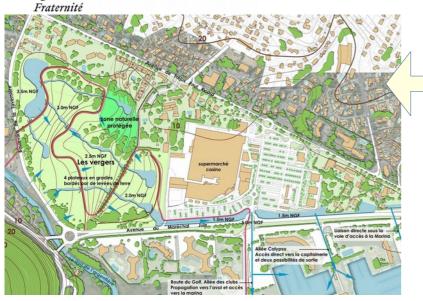






Égalité

ортмов 2^e phase : accompagner la reconstruction La prise en compte du risque dans le réaménagement



Mission de médiation confiée à Eric Daniel-Lacombe en octobre 2021 avec l'objectif de faciliter par le dialogue et le dessin (approche maïeutique), la prise en compte des enjeux (social, paysage, patrimoine, usages, environnement) dans la reconstruction

Mission d'architecture / structures visant à la préserver les fronts bâtis impactés du centre urbain patrimonial de la commune de Fontan, dans un objectif structurel et architectural



Prestations d'expertise technico-économique des solutions de protection des biens exposés (MAP pour environ 30 cas)

- pour la mise en œuvre dµ fonds Barnier (comparaison valeur vénale/protection)
- pour vérifier l'adéquation des solutions proposées par les personnes privées non protégables par les gémapiens



2^e phase: accompagner la reconstruction

Sécuriser la desserte du territoire

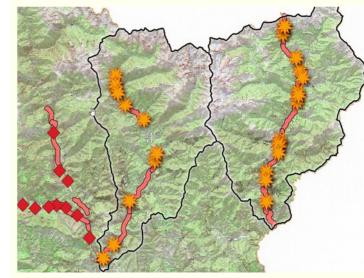
Liberté Égalité Fraternité

Avec 85 km de routes impactées, 20 ponts et de nombreux ouvrages détruits, une **cellule «Infrastructures»** mise en place aux premières heures de la crise pour coordonner les questions routières et suivre les travaux

Objectifs:

Concevoir des ouvrages plus résilients

- qui ne constituent pas des points durs hydrauliques en réduisant les secteurs d'écoulement
- qui ne perturbent pas le fonctionnement morphologique (ponts larges sans appui, fondations adaptées: Ambo/Cairos, Pertus, Venanson)





Etudier les **solutions alternatives** routières (tunnel de la Vésubie et de Paganin) ou valorisant les autres **modes de transport** (ferroviaire fret et voyageurs en Roya)



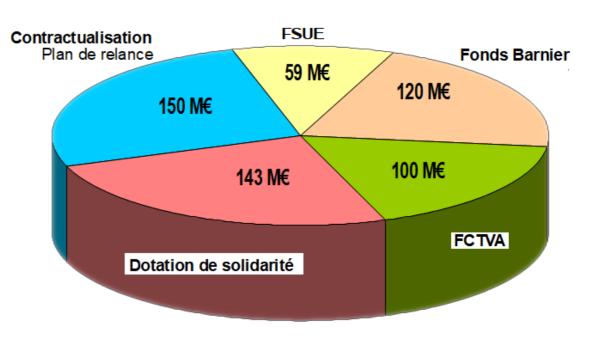


3^e phase : temps long Accompagner le territoire

Faciliter la reconstruction résiliente des vallées

- Lancement le 16 mars 2021 d'une démarche d'appui aux projets, facilitatrice et transversale avec mise en place d'un comité d'évocation (ex : recherche d'espaces de relocalisation pour les entreprises)
- Attention portée à la préservation du foncier agricole et de redynamisation de l'agriculture sur le territoire dans un contexte de spéculation foncière

- Mobilisation de 572 millions d'euros de crédits relevant de l'État et de l'UE
- Contractualisation «reconstruction» dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique





3^e phase : temps long Accompagner le territoire

De la reconstruction à des perspectives de long terme



Florent Adamo / Cerema Mi

- Création d'une cellule d'ingénierie territoriale DDTM qui travaillera en lien avec l'ANCT et la DITP
- Initiation de programmes « petites villes de demain » sur plusieurs communes (Tende, Roquebillière et Breil/Roya)
- Réflexion sur l'organisation d'ateliers des territoires avec DITP et ANCT



Encourager la résilience

Des crédits spécifiques destinés à encourager les projets plus résilients

Une analyse partagée de la résilience des projets structurants dans le cadre du **comité d'évocation de la résilience** installé le 24 novembre 2021



Une mission d'animation confiée au CEREMA

- Construire une culture commune de la résilience adaptée au contexte afin de constituer un référentiel commun
- Valoriser les projets liés à la reconstruction qui contribuent à cet objectif



Une concertation pour travailler sur l'avenir

Comité stratégique de la reconstruction du 2 décembre 2021 :

- Présidé par Marc Fesneau, Ministre délégué chargé des relations avec le Parlement et de la participation citoyenne
- Présentation et lancement du dispositif d'une concertation citoyenne sur l'avenir des vallées

Objectif : créer une vraie dynamique territoriale, partagée en associant les habitants à la définition de nouvelles ambitions pour le développement des vallées sur tous les thèmes : agriculture, tourisme, mobilité, santé...

Principes

- Favoriser l'adhésion et l'appropriation du projet de territoire par les parties prenantes et favoriser l'acceptabilité des décisions locales
- Recueillir la parole des principaux concernés sur leur territoire de vie, en allant au-delà de contributions spontanées, individuelles ou illustrant les points de vue « d'intérêts constitués »
- Éclairer la réflexion des élus par la parole des habitants, leur vision et leurs attentes



Une concertation pour travailler sur l'avenir

Un cadre défini par le « mandat de concertation »

Il précise :

- le champ de ce qui est mis en débat,
- la manière dont ce débat va se dérouler,
- le rendu et l'utilisation des résultats de la concertation.

Les résultats de cette concertation :

- seront présentés par les habitants participants à la démarche aux élus
- intégreront la réflexion de l'Etat et des élus dans le choix des projets
- seront rendus publics

La mise en œuvre des projets identifiés, fera l'objet d'un suivi (devoir de suite) et les participants en seront informés.



Une concertation pour travailler sur l'avenir

Les étapes et le calendrier

Phase 1: Diagnostic territorial partagé

(22 novembre - 7 janvier)

Phase 2: Ateliers participatifs (maires et habitants) et consultation en ligne

(10 janvier – 11 février)

Phase 3 : Consolidation des projets par l'Etat et les élus

(14 février au 28 février)

Communication et mobilisation des maires, des habitants et des acteurs du territoire Des premières réunions publiques d'information se déroulent en décembre

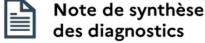
- Dans la Roya : 6 décembre 2021
- Dans la Vésubie : 7 décembre 2021
- Dans la Vesuble . / decembre 202
- Dans la Tinée : 14 décembre 2021

Recensement et prise de connaissance des diagnostics



Analyse de l'ensemble des données - Identification des données manquantes - recueil complémentaire





Un atelier participatif en 3 temps avec des maires des communes des Vallées

Temps 1 et temps 3 pour tous les maires :

- la semaine du 17 janvier à Nice
- La semaine du 28 janvier à Nice **Temps 2 :**
- Dans la Roya à Saint-Dalmas de tende la semaine du 17 janvier
- Dans la Vésubie et la Tinée à Saint-Martin Vésubie la semaine du 21 janvier 2022

Une plateforme en ligne ouverte au plus grand nombre

(à compter du 10 janvier et jusqu'au 28 janvier 2022)

Quatre ateliers participatifs avec les habitants et les acteurs du territoire

- Dans la Roya à La Brigue les 31 janvier et 03 février 2022
- Dans la Vésubie à Saint-Martin Vésubie les 1er et 4 février
- Dans la Tinée à Plan du Var les 31 janvier et 03 février 2022
- Pour tous à Nice le 15 février 2022



Note d'analyse et de synthèse des contributions

Présentation aux maires des propositions de projets par les habitants Arbitrage par l'Etat et les élus

Restitution publique



Merci de votre attention